

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026</b>
	<b>Délibération N° : 20260327-08</b>
<b>OBJET : : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SIVU DE LA CRECHE HALTE GARDERIE DU HAUT GUIL.</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 21/03/2026

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 13

ALLAIS Dominique – ANDREWS Frédérique - AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – BUES Florent – BUES Sarah – BURSTERT Jean-Sébastien – HUBERT Cédric - LACROIX Charles – LAPUJOLADE Stéphane – LAURENS Elisabeth – ROBIN Mireille – VINET Elise

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

LUCCHESI Corinne a donné pouvoir à Charles LACROIX – MAROILLEY Elise a donné pouvoir à Frédérique ANDREWS

**NOMBRE DE VOTANTS** : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAPUJOLADE Stéphane.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil, pendant la durée de leur mandat,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Monsieur Jean-Sébastien BURSTERT et Madame Carine AUDIER-MERLE se portent candidats pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Sébastien BURSTERT : 15 voix
- Madame Carine AUDIER-MERLE : 15 voix

Monsieur Jean-Sébastien BURSTERT et Madame Carine AUDIER-MERLE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées délégués auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil.


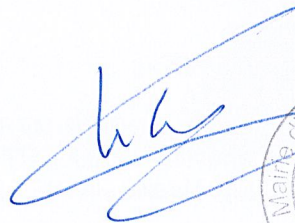
**Le Conseil Municipal :**

**DESIGNE** pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil :

**Monsieur Jean-Sébastien BURSTERT,**  
**Madame Carine AUDIER-MERLE.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.